

<b>CR Technique et Scientifique n° 08</b>	<b>Date :</b> 08 janvier 2015	422-TER2-0113-44	Lieu : MATP - ANGERS
	Objet : retour sur les découpages en sous-unités paysagères, présentation de 5 unités paysagères test et restitution des entretiens sociologiques sur un département test.		Rédacteurs : M. RIPOCHE et Elise Soufflet- Leclerc

**PROCHAINE REUNION :**  
CSST 9  
17/03/2015 à Nantes

Fonction – Organisme	Représentant	Mail
Paysagiste VU D'ICI	Michaël RIPOCHE	m.ripoche@vudici.fr
Terre Neuves	Benôit BOUCHER	terres-neuves-boucher@orange.fr
DREAL – SRNP - DSP	Elise SOUFFLET-LECLERC	elise.soufflet@developpement-durable.gouv.fr
Paysagiste Conseil – DREAL	François BONNEAUD	francois.bonneaud@free.fr
DREAL - SCTE	Franck GASPARD	franck.gaspard@developpement-durable.gouv.fr
Sauvegarde de l'Anjou	Marc CHAPILLON	garnier.chapillon@wanadoo.fr
STAP 49	Pascal AULAS	pascal.aulas@culture.gouv.fr
Chercheur à L'inventaire de la région Pays de la Loire	Florian STALDER	<a href="mailto:florian.stalder@paysdelaloire.fr">florian.stalder@paysdelaloire.fr</a>
DDT 72	Patrick MUSSARD	patrick.mussard@sarthe.gouv.fr
STAP 72	Pascal MARIETTE	pascal.mariette@culture.gouv.fr
Pôle métropolitain Loire Angers	Pierre-Yves LAIRE	pierreyves.laire@pmla.fr
Urbanisme Angers Loire Métropole	Jérôme GOULEAU	jerome.gouleau@angersloiremetropole.fr
URCAUE	Aude BERNET	aude.bernet@urcaue-paysdelaloire.com
DDT49 - SUARD	Marianne PELET	marianne.pelet@maine-et-loire.gouv.fr
DDTM 44 / SEE	Guy Raevel	guy.raevel@loire-atlantique.gouv.fr
DDT 49 - SUARD	Fabienne GUERY	fabienne.guery@maine-et-loire.gouv.fr
CG49 – Adjoint Directeur Aménagement	Louis-Marie MUEL	<a href="mailto:lm.muel@cg49.fr">lm.muel@cg49.fr</a>
DDT 72	Emilie BRISORGUEIL	emilie.brisorgueil@sarthe.gouv.fr

M. RIPOCHE présente l'ordre du jour de la réunion :

- 1- Retour sur les ateliers départementaux concernant les délimitations et dénominations des sous-unités paysagères
- 2- Présentation des unités paysagères test sur les 5 départements
- 3- Présentation de la synthèse des entretiens sociologiques sur le département test du Maine-et-Loire

## **Point 1 - Délimitations et dénominations des sous-unités paysagères :**

Les délimitations et dénominations ont été présentées et discutées lors des comités techniques départementaux qui se sont tenus les :

- 24 juin à Angers
- 26 juin à Nantes
- 27 juin à La Roche-sur-Yon
- 4 septembre à Laval
- 5 septembre au Mans

Les échanges ont permis de faire des ajustements en séance. La nouvelle version des cartes et tableaux a été diffusée et les remarques pouvaient être formulées jusqu'au 15 janvier 2015.

Les principales évolutions concernent les agglomérations et la vallée de Loir.

MM. LAIRE et GOULEAU font part de leur interrogation sur la limite de l'extension sud de l'agglomération angevine qui se prolonge jusqu'à Saint Jean des Mauvrets. Selon eux ce secteur devrait plus naturellement s'intégrer à l'unité paysagère voisine.

M. RIPOCHE répond que ce point a fait l'objet d'échanges dans le cadre de la définition des unités paysagères en 2013 – début 2014. Cet arbitrage ne peut plus être remis en cause à ce stade. Cette posture sera expliquée dans le texte de l'unité, avec notamment la problématique des risques de continuum et mitages urbains.

Mme BRISORGUEIL indique une inversion dans la dénomination du 15e/15f de l'agglomération mancelle.

M. MARIETTE explique les changements de limites liés aux influences identitaires du Loir qui s'expriment dans les petites vallées secondaires et les changements architecturaux sur le plateau calaisien.

M. GASPARD indique que la dénomination des marais de Vilaine englobe généralement les marais de l'Isac qui ne sont ici pas inclus. M. RIPOCHE indique que l'appellation avait été reprise de l'atlas des paysages de Loire-Atlantique et qu'afin d'éviter la confusion les noms des unités précédentes avaient été repris sur l'atlas de Loire-Atlantique.

Il n'y a pas de remarques complémentaires concernant ce volet.

MM. LAIRE et GOULEAU évoquent l'état d'avancement des documents de planification angevins (SCOT, PLUI) et la cohérence avec l'atlas en cours. Les documents étant déjà presque aboutis, il est fait référence à l'atlas de paysages de Maine et Loire et aux délimitations des unités paysagères.

Elise Soufflet-Leclerc indique qu'un tableau de correspondance est produit entre les deux atlas de paysages. Les contours SIG des UP et sous-UP seront mis en ligne dès validation dans les prochaines semaines. En revanche, le planning de production des UP du Maine-et-Loire ne peut pas être anticipé (cf planning donné en fin de compte-rendu).

## **Point 2 - Déclinaison de l'unité test de Loire-Atlantique sur les 4 autres départements**

L'unité paysagère test était celle du Bocage du Sillon de Bretagne, déjà présentée dans un précédent comité de suivi technique.

M. RIPOCHE présente le rendu des 4 nouvelles unités établies sur le modèle de l'unité paysagère test.

M. MUEL salue le niveau de détail de la restitution qui va au moins jusqu'au détail qui existait dans l'atlas 49.

Mme SOUFFLET-LECLERC indique que l'atlas de paysages régional a vocation à remplacer à terme les anciens atlas et se doit d'arriver à un minimum de détail.

Quelques points relatifs aux modalités de mise en ligne sont signalés.

Mme BRISORGUEIL signale un problème dans le masque qui exprime les limites sur la carte des unités qui n'est pas le même entre la carte des limites et celui des unités. M. RIPOCHE indique que ce problème technique de gel de calques sera réglé.

Mme SOUFFLET-LECLERC souhaiterait que les sites classés les plus importants soient signalés dans les unités concernées (par exemple, le site classé des Alpes mancelles dans l'unité paysagère « les corniches des Alpes mancelles et des avaloirs »).

La DREAL va indiquer les sites qu'il convient de mentionner.

Concernant une cartographie des périmètres de protection, M. BONNEAUD indique qu'il faut privilégier un lien vers le site de la DREAL où ces périmètres seront tenus à jour.

M. GOULEAU fait part de son intérêt pour la partie évolution des paysages décrite sur l'agglomération angevine. Il regrette cependant que les références de dates de prises de vues des photos ne soient pas indiquées. Ce point sera pris en compte.

M. LAIRE indique qu'il manque le positionnement de l'enjeu 19 sur le bloc.

Sur le texte en général, M. BONNEAU indique qu'il faudrait mettre plus de titres intermédiaires (un par paragraphe pour faciliter la lecture du texte et en avoir une vision synthétique).

### **Point 3 - Perception sociale des paysages du Maine et Loire**

M. RIPOCHE présente le contenu de l'approche sociologique restituée pour le département du 49. Quelques exemplaires du document sont distribués.

M. STALDER indique que le contenu est riche et intéressant mais indique certains déséquilibres qui peuvent amener de la confusion. Il prend ainsi l'exemple des plateaux bocagers mixtes qui fait ressortir plus les Mauges et qui amène des confusions entre les échelles de perception.

Mme SOUFFLET-LECLERC indique que le texte des citations est trop long et qu'il y a des choses qui n'ont pas leur place ici. On ne peut pas cautionner tout ce qui est dit et encore moins le publier (Exemple « Bayer et Monsanto créent de la richesse d'un côté avec des produits dangereux et de l'autre avec des médicaments. Ce sont les mêmes industries »).

Il faut rester au cœur du sujet sur le paysage. Il faut rester sur ce qui est publiable dans un Atlas de paysages.

M. RIPOCHE indique que c'est le retour de la perception des populations et qu'il semble difficile de faire « un tri » en choisissant ce qui pour nous était de l'ordre du paysage alors que tous les participants ont été exclusivement questionné sur le paysage et ont donné leur perception du paysage et de ses évolutions.

M. STALDER trouve intéressant de garder l'accès pour ceux qui le souhaitent à tous les témoignages.

### **Calendrier des prochaines réunions**

Le prochain comité de suivi scientifique et technique n°9 se tiendra le **17/03/15 à Nantes à la MAN.**

La maîtrise d'œuvre a déjà engagé un très gros travail de production sur les 49 unités paysagères de la région, sur la base des unités paysagères test présentées.

L'ensemble des acteurs va être consulté pour formuler ses remarques dans un calendrier très contraint.

Voici les dates de relecture pour chacun des départements.

Les remarques sont à envoyer à : [atlas-paysages-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr](mailto:atlas-paysages-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr)

#### - pour le département de la Vendée

- **Phase 1** : Relecture de la première version des unités paysagères par la DREAL, DDTM + membre du comité de suivi scientifique et technique du 16 mars au 3 avril.  
Date limite d'envoi des remarques **le 2 avril** à la DREAL
- **Phase 2** : Relecture de la deuxième version des unités paysagères par les membres du comité de suivi technique départemental du 27 avril au 8 juin  
Mise en ligne des pdf de toutes les unités paysagères (version 2) de la Vendée le 27 avril 2015  
Comité de suivi technique départementaux : le mardi 28 avril à La Roche-sur-Yon à la DDTM 85 de 13h30 à 16h30 - présentation de toutes les unités paysagères  
Date limite d'envoi des remarques le **8 juin 2015** à la DREAL  
Mise en ligne sur le site internet des unités paysagères avec les corrections demandées en novembre 2015.
- **Phase 3** : Relecture de la version en ligne des unités paysagère du 14 décembre au 15 janvier 2016  
Date limite d'envoi des remarques **le 12 janvier 2016**

#### - pour le département de la Sarthe

- **Phase 1** : Relecture de la première version des unités paysagères par la DREAL, DDT + membre du comité de suivi scientifique et technique du 4 au 22 Mai.  
Date limite d'envoi des remarques **le 21 Mai** à la DREAL
- **Phase 2** : Relecture de la deuxième version des unités paysagères par les membres du comité de suivi technique départemental du 8 juin au 13 juillet  
Mise en ligne des pdf de toutes les unités paysagères de la Sarthe le 8 juin 2015  
Comité de suivi technique départementaux : le mardi 9 juin au Mans à la DDT 72 de 13h30 à 16h30  
Date limite d'envoi des remarques le **13 juillet 2015** à la DREAL  
Mise en ligne sur le site internet des unités paysagères avec les corrections demandées en novembre 2015.
- **Phase 3** : Relecture de la version en ligne des unités paysagère du 14 décembre au 15 janvier 2016  
Date limite d'envoi des remarques **le 12 janvier 2016**

#### - pour le département de la Mayenne

- **Phase 1** : Relecture de la première version des unités paysagères par la DREAL, DDT + membre du comité de suivi scientifique et technique du 25 Mai au 12 juin.  
Date limite d'envoi des remarques **le 11 juin** à la DREAL
- **Phase 2** : Relecture de la deuxième version des unités paysagères par les membres du comité de suivi technique départemental du 22 juin au 24 Août
- Mise en ligne des pdf de toutes les unités paysagères de la Mayenne le 22 juin 2015
- Comité de suivi technique départementaux : le mardi 30 juin à Laval à la DDT 53 de 13h30 à 16h30
- Date limite d'envoi des remarques **le 24 Août** 2015 à la DREAL
- **Phase 3** : Relecture de la version en ligne des unités paysagère du 14 décembre au 15 janvier 2016
- Date limite d'envoi des remarques **le 12 janvier 2016**

**- pour le département du Maine-et-Loire**

- **Phase 1** : Relecture de la première version des unités paysagères par la DREAL, DDT + membre du comité de suivi scientifique et technique du 29 juin au 17 juillet.  
Date limite d'envoi des remarques **le 15 juillet** à la DREAL
- **Phase 2** : Relecture de la deuxième version des unités paysagères par les membres du comité de suivi technique départemental du 7 au 30 septembre
- Mise en ligne des pdf de toutes les unités paysagères de la Mayenne le 7 septembre
- Comité de suivi technique départementaux : le mardi 8 septembre à Angers à la DDT 49 de 13h30 à 16h30
- Date limite d'envoi des remarques le **30 septembre** à la DREAL
- Mise en ligne sur le site internet des unités paysagères avec les corrections demandées en novembre 2015.
- **Phase 3** : Relecture de la version en ligne des unités paysagère du 14 décembre au 15 janvier 2016
- Date limite d'envoi des remarques **le 12 janvier 2016**

**- pour le département de Loire-Atlantique**

- **Phase 1** : Relecture de la première version des unités paysagères par la DREAL, DDT + membre du comité de suivi scientifique et technique du 13 juillet au 4 septembre.  
Date limite d'envoi des remarques **le 28 Août** à la DREAL
- **Phase 2** : Relecture de la deuxième version des unités paysagères par les membres du comité de suivi technique départemental du 7 au 23 septembre  
Mise en ligne des pdf de toutes les unités paysagères de Loire-Atlantique le 7 septembre 2015  
Comité de suivi technique départementaux : le jeudi 10 septembre à Nantes à la DREAL de 13h30 à 16h30  
Date limite d'envoi des remarques **le 23 septembre** à la DREAL  
Mise en ligne sur le site internet des unités paysagères avec les corrections demandées en novembre 2015.
- **Phase 3** : Relecture de la version en ligne des unités paysagère du 14 décembre au 15 janvier 2016  
Date limite d'envoi des remarques **le 12 janvier 2016**